

République française

Département des Hautes-Pyrénées

COMMUNE DE MOMERES

Séance du 02 avril 2024

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Eugène CAZENAVE

Présents : 14

Présents : Christophe ROMAN, Françoise BERENGUEL, Eugène CAZENAVE, Patrick BONNET, Anne-Marie CHAVANON, Christelle MEDAILLON, Julien MONIN, Baptiste MOULIE, Florent REYNAUD, Bernard SARRABERE, Gilles SEMMARTIN, Marc SUBERBIE, Sylvain TRIGUEROS

Votants: 14

Pour: 15

Contre: 0

Représentés: Pierre GIRARDEAU par Françoise BERENGUEL, Rémi PELTIER par Eugène CAZENAVE

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Baptiste MOULIE

Objet: CREATION D'UNE VOIE - 2024_DE_025

CREATION DE VOIE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de baptiser une voie.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décident d'attribuer le nom suivant :

- Impasse de la Gespe

Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter toute démarche administrative inhérente à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe ROMAN

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024 SLOW

ID : 065-216503136-20240402-2024_DE_025-DE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___



Documentation Nationale du Cadastre
 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
 IRET 16000001400011

Version normalisée du plan cadastral

